

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE EXTRORDINAIRE, TENUE LE 27 MAI 2024, À LA SALLE LÉVIS ST-YVES, RUE CAMIRAND À 19H

Sont présents :

M. Michel Pelletier,	Maire
M. Martin Harvey	Siège no 1
Mme. Doris Jetté	Siège no 2
M. Regent Michaud	Siège no 3
Mme.Sylvie Lacoursière	Siège no 4
M. Denis Bergeron	Siège no 5

Absent: M. Georges Lysight, Siège No 6

Autres présences :

Mme. Kaba Mamou, Directrice générale et greffière-trésorière

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h06 sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents soient d'accord avec les décisions prises à la présente séance assemblée extraordinaire.

Ajout : êtes-vous d'accord pour l'ajout du point 6 : Embauche – Coordinatrice de la bibliothèque?

À défaut de reporter ce point, les élus faisant quorum ont décidé à l'unanimité d'appeler M. Georges Lysight, à 19h21, pour l'adoption de ce point.

Décision prise, à l'unanimité du conseil.

~~119-05-2024~~  
**RÉFÉRENCE**  
**121-05-2024**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par et unanimement résolu par le conseil municipal de

Sainte-Angèle-de-Prémont d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **OUVERTURE DE SOUMISSION SEAO -RÉSOLUTION D'OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE PROLONGEMENT AQUEDUC RANG TRÉPANIÉ -TECQ/2019-2024**
3. **SOUMISSION COLLECTE DES ORDURES ET DES ENCOMBRANTS**
4. **RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**
5. **ACHAT D'APPAREIL RESPIRATOIRE - TYPE MSA-MODEL-M - POUR LA CASERNE INCENDIE**
6. **EMBAUCHE - COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**~~120-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
122-05-2024**

### **OUVERTURE DE SOUMISSIONS (SEAO) - RÉSOLUTION D'OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE PROLONGEMENT AQUEDUC RANG TRÉPANIÉ - TECQ/2019-2024**

CONSIDÉRANT les travaux de prolongement d'aqueduc rang Trépanier acceptés par le ministère des affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ )2019-2024 prévus ce printemps/été 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts de ce projet seront assumés par le programme (TECQ) 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 020-01-2024 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres public relatif à ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but d'améliorer le réseau d'aqueduc existant;

CONSIDÉRANT les soumissions ouvertes, mercredi le 15 mai 2024 à 11h00 au bureau municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre soumissions, ci-bas mentionnées lors de l'ouverture de soumissions :

Forage D Inc. au montant de	323 896.32\$ Taxes Comprises
Les entreprises Delorme 9151-3010 QC, Inc.	372 715.61\$ Taxes Comprises
André Bouvet Ltée	420 004.92\$ Taxes Comprises
L4 construction Inc.	380 437.93\$ Taxes Comprises

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumissions ce 15 mai 2024 et que la compagnie Forage D Inc est la plus basse soumission conforme ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseillère Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil, octroie le contrat des travaux de prolongement d'aqueduc rang Trépanier à la compagnie FORAGE D Inc. au montant de 323 896.32\$ taxes incluses ;

QUE la présente résolution soit adressée à la compagnie Forage D Inc. ainsi qu'à la firme Stéphane Bérard, CPA auditrice.

Monsieur le maire demande le vote.

**121-05-2024**  
**RÉFÉRENCE**  
**123-05-2024**

### **SOUSSION COLLECTE DES ORDURES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a procédé à une soumission de prix pour la collecte des ordures et des encombrants, pour le premier janvier 2024 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est basée sur 320 portes et sur 35 kilomètres à desservir;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu 26 collectes annuel avec journée de collecte le lundi;

CONSIDÉRANT les bacs roulants de 240L/et ou 360L sont acceptés lors de la collecte régulière et qu'aucun surplus à proximité est prise en compte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu 3 soumissions de prix ci-dessous mentionnés :

Gestion Sanitaire David Morin Inc. au montant de 48 410.40\$ avant taxes plus une collecte des encombrants 1500\$ avant taxes par collecte;

SCP Inc. collecte pour 320 portes au montant de 25 740\$ avant taxes plus collecte des encombrants 1260\$ plus taxes chaque. Avec option de prolongation de contrat à 5% d'augmentation sur chaque année subséquente;

Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, au montant de 46800\$ sans taxe et sans collecte des encombrants;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que ce conseil, octroie le contrat de collectes des ordures à la compagnie SCP au montant de 25740\$ avant taxes en plus de chaque collecte des encombrants à 1260\$ avant taxes et avec option de prolongation de contrat à 5% d'augmentation sur chaque année subséquente;

Monsieur le maire demande le vote.

~~122-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
124-05-2024

**RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Monsieur le maire demande le vote.

~~123-05-2024~~  
RÉFÉRENCE  
125-05-2024

**ACHAT D'APPAREIL RESPIRATOIRE -TYPE MSA-MODEL-M – POUR LA CASSERNE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule, propose des appareils respiratoires usagés de marque MSA-Model-M7, avec faciale et micro intégré, ainsi que 4 bonbonnes de carbone pour un montant de 1600\$ pour deux appareils;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition desdits appareils permettront de créer une réserve de pièces de rechange;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que ce conseil, accepte l'achat des deux appareils au coût de 1600\$ sans taxe.

Monsieur le maire demande le vote.

~~124-05-2024~~

RÉFÉRENCE

126-05-2024

### **EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'évaluation de la MRC accepte la demande de subvention de la bibliothèque comme Levier de Vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à embaucher une personne 28 heures par semaine pendant deux ans pour coordonner les activités de la bibliothèque et le travail des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice doit s'assurer de planifier les horaires et les activités culturelles, faire les achats et la gestion des livres, ainsi que la préparation et le suivi du budget;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté le Groupe Consilium pour le recrutement de la nouvelle coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Consilium n'a retenu que deux candidatures pour le poste;

CONSIDÉRANT les compétences et la somme d'expériences pertinentes de Mme Caya-Pelletier dans sa capacité à accomplir le travail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Doris Jetté appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche de Madame Caya-Pelletier, comme coordonnatrice de la bibliothèque au taux horaire de 27,00 \$ pendant les deux années de son contrat à raison de 28 heures de travail par semaine.

Décision prise, à l'unanimité du conseil, à 19h24.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

~~125-05-2024~~

RÉFÉRENCE

127-05-2024

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente assemblée à 19h42.

---

Michel Pelletier  
Maire

---

Mamou Kaba  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Michel Pelletier, maire